

UNE HISTOIRE REMARQUABLE



 FONDs FMOQ



TABLE DES MATIÈRES

Hommage à des pionniers admirables	2
Préambule	3
Les premiers pas	3
Des assises solides	4
Un départ encourageant	5
Aller plus loin	5
Une croissance remarquable	6
Une décision cruciale et marquante	6
L'amélioration continue	8
Un nouvel élan, une reconnaissance publique	10
L'intégrité et la conformité	10
La sécurité	11
L'information et la transparence	12
Une image de marque	13
Un avenir des plus prometteurs	14
Structure organisationnelle	15
Contribution	16

Dans ce texte, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes. Le genre masculin n'est donc utilisé que pour une seule et unique raison, soit de faciliter la lecture et la compréhension du texte.

HOMMAGE À DES PIONNIERS ADMIRABLES

Les Fonds FMOQ n'auraient jamais vu le jour sans la vision, la détermination et la persévérance de deux visionnaires infatigables. Pionnier du syndicalisme professionnel au sein de la confrérie des médecins omnipraticiens, feu D^r Gérard Hamel a négocié et conclu, en 1966, avec le gouvernement du premier ministre Jean Lesage, et plus particulièrement avec M. Éric William Kierans, ministre de la Santé, et M. René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-être social, la première convention collective des omnipraticiens relative à l'assistance médicale. Il s'agit d'un fait sans précédent en Amérique du Nord.

De 1966 à 1971, D^r Jacques Dinelle a été commissaire de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu) chargée par le gouvernement d'étudier l'intégration du domaine de la santé au sein d'une politique globale de sécurité sociale. La Loi sur l'assurance maladie votée par l'Assemblée nationale du Québec, le 10 juillet 1970, a été une conséquence directe des travaux de la Commission, tout comme l'adoption du Code des professions, en 1974.

En dépit d'une pratique médicale fort chargée, il a consacré énormément de temps et d'énergie à l'amélioration de la sécurité financière de ses collègues. Il s'est notamment engagé sans réserve dans la concrétisation de l'idée de feu D^r Hamel de mettre sur pied un outil d'épargne, participant activement à la conception, au développement et à la réalisation de ce projet inédit et audacieux fondé sur des valeurs d'indépendance, de confiance et d'intégrité.

L'impulsion de ces bâtisseurs a été si solide et si forte que leur rêve s'est rapidement métamorphosé en une force financière et économique dont la responsabilité et le contrôle incombent aux disciples d'Hippocrate.

Cet honneur amplement mérité s'ajoute à celui que le Conseil de la Fédération lui a rendu, en 2002, en lui conférant le statut de membre émérite, ainsi qu'à celui de la Faculté de médecine de l'Université Laval qui a donné son nom à un local du pavillon Ferdinand-Vandry dont la Société est commanditaire.

Le survol de l'histoire des Fonds FMOQ s'avère un moment privilégié pour saluer chaleureusement l'engagement magistral et exemplaire de deux pionniers admirables :

Feu D^r Gérard Hamel et D^r Jacques Dinelle.



Feu D^r Gérard Hamel



D^r Jacques Dinelle

PRÉAMBULE

Les Fonds FMOQ ont franchi le cap de leur trente-cinquième année d'existence.

L'ampleur du chemin parcouru et l'importance des progrès accomplis au cours de ces décennies témoignent d'une histoire unique, celle d'un corps professionnel qui a permis à ses membres d'avoir accès à des moyens pour mieux maîtriser leur avenir financier. Comment? En mettant sur pied un régime de retraite collectif et un fonds commun de placement qui leur sont propres, puis en développant progressivement une offre complète de produits et services financiers renforcée par des expertises variées et solides.

De fait, en quelques décennies à peine, un simple et modeste fonds commun de placement est devenu une véritable force économique et financière dont la valeur se chiffre aujourd'hui à plus d'un milliard de dollars (1 G\$), qui prend appui sur cinq filiales dont la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ) a la propriété exclusive et qui regroupent une trentaine d'employés. Fait à noter, trois de ces filiales détiennent des permis délivrés par l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), soit de courtier en épargne collective (Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.), de gestionnaire de fonds d'investissement (Société de gérance des Fonds FMOQ inc.) et de gestionnaire de portefeuille (Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.).

Une telle réussite mérite d'être racontée non seulement pour conserver une trace de ses origines, mais aussi pour rendre hommage à toutes les personnes qui l'ont rendue possible et, surtout, pour assurer sa pérennité au sein de la communauté qui la porte et la perpétue fièrement.

LES PREMIERS PAS

En 1979, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (la FMOQ), présidée par feu D^r Gérard Hamel, négocie intensivement avec le gouvernement de René Lévesque afin de reconduire l'entente intervenue à la fin de l'été de 1976 sur la rémunération et les conditions de travail des membres.

Pendant les pourparlers, les deux parties abordent la question de la création d'un régime collectif d'épargne-retraite auquel l'État et les professionnels de santé contribueraient. Feu D^r Hamel est d'accord avec le principe, car deux ans auparavant, en 1977, le Bureau de la FMOQ a adopté le principe de la création d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) afin d'assurer un revenu différé adéquat aux médecins omnipraticiens qui le souhaitent. Il insiste cependant sur la nécessité de confier la gestion du régime aux médecins. Malheureusement, des réserves exprimées par les actuaires du gouvernement quant aux coûts d'un tel régime suscitent des craintes qui incitent l'État à faire marche arrière.

En septembre 1979, le Conseil de la FMOQ avalise le premier rapport de son comité du fonds du régime d'épargne-retraite et, par le fait même, la proposition du président du comité, D^r Jacques Dinelle, de créer un fonds commun de placement par et pour les médecins omnipraticiens. Le REER FMOQ, un régime collectif d'épargne-retraite, autonome et à contribution volontaire, voit officiellement le jour, de même que le Fonds omnibus FMOQ qui y est greffé et dont Fiducie du Québec (aujourd'hui Fiducie Desjardins) est gestionnaire.



DES ASSISES SOLIDES

Comme président du comité du fonds du régime d'épargne-retraite de la FMOQ, D^r Dinelle est épaulé par un vice-président, feu D^r Daniel Drolet de la direction générale de la FMOQ, ainsi que par un secrétaire, D^r Georges Boileau, trésorier de la FMOQ.

Le comité dispose de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la promotion du REER ainsi qu'à la gestion du fonds nouvellement créé. Sa structure et son mode de fonctionnement consacrent le pouvoir de contrôle et de surveillance des médecins sur leurs fonds de retraite. Forts de cette participation au processus décisionnel, ces derniers seront en mesure d'adapter les fonds selon leurs besoins et leurs intérêts.

Dès le départ, le comité se fixe deux objectifs fondamentaux, soit d'obtenir les rendements les plus élevés possible dans le respect des critères de prudence et de sécurité, et de maintenir les coûts de gestion parmi les plus bas. Les fonds recueillis sont regroupés dans une section « omnibus » afin de diversifier les placements (marché monétaire, obligations et actions).

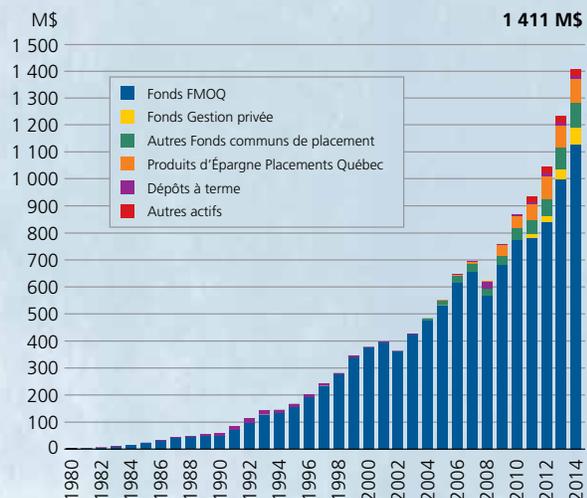
L'année suivante, en 1980, une nouvelle section de dépôts garantis est créée afin de prendre en compte les attentes particulières de certains médecins. Chaque participant demeure libre de modifier en tout temps la répartition de son portefeuille, voire de transférer sans aucuns frais ses investissements d'une section à l'autre.

En adéquation avec les objectifs fixés initialement, une politique de placement réaliste et une gestion rigoureuse permettent aux Fonds FMOQ de générer des rendements intéressants et de connaître une progression remarquable au fil des décennies. Ils se classent d'ailleurs régulièrement parmi les fonds communs de placement les plus performants de leurs catégories au Canada.

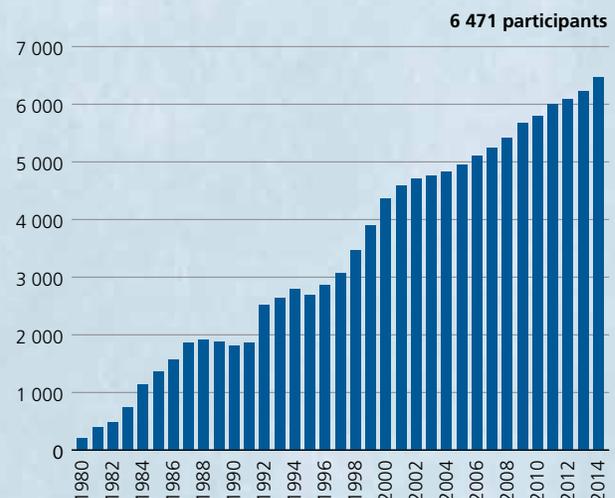
Il va sans dire que l'écart des frais de gestion des Fonds FMOQ en regard de ceux de la concurrence joue un rôle non négligeable dans le rendement net des portefeuilles des participants. Ces frais demeurent parmi les plus bas de l'industrie canadienne des fonds de placement. Le conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. y veille de très près afin de ne pas amoindrir les rendements obtenus.

Contrairement à la majorité des fonds communs de placement qui ajoutent à leurs honoraires plusieurs frais d'exploitation (frais du fiduciaire, frais du vérificateur, frais du comité d'examen indépendant, frais de production des divers rapports réglementaires, frais de consultation, frais juridiques, etc.), les Fonds FMOQ ne chargent aucuns frais de ce genre. La seule dépense assumée par les participants est constituée des honoraires de gestion et des taxes applicables sur ceux-ci. Les seuls frais imputés aux Fonds FMOQ sont donc les honoraires de gestion indiqués dans le prospectus, de sorte qu'aucun autre honoraire susceptible de diminuer leur valeur n'est imputé aux Fonds.

VALEUR DES ACTIFS SOUS GESTION (1980 – 2014)



NOMBRE DE PARTICIPANTS (1980 – 2014)





UN DÉPART ENCOURAGEANT

Dès sa première année d'existence, en 1980, le REER FMOQ performe de façon remarquable en générant un rendement de 22,5 %. À la suite de l'adhésion de 203 participants, la valeur globale des actifs sous gestion s'élève à un million cinq cent mille dollars (1,5 M\$) à la fin de l'année.

En 1981, le nombre de participants double à la fin du premier trimestre et passe à 407. Il en va de même de la valeur des actifs sous gestion qui atteint quatre millions cent mille dollars (4,1 M\$).

La même année, l'un des deux principaux instigateurs des Fonds FMOQ, feu D^r Gérard Hamel, démissionne pour cause de maladie. À la suite de son décès, le 9 mars 1982, feu D^r André Czitrom assume l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau président, D^r Clément Richer. Dans le rapport annuel des Fonds FMOQ, celui-ci constate qu'après seulement deux années d'existence, et en dépit d'une conjoncture économique des plus difficiles (dont un taux d'inflation supérieur à 10 %), le Fonds omnibus FMOQ se classe dans le premier quart supérieur de l'échantillon Wood Gundy (la source de référence à l'époque).

ALLER PLUS LOIN

La volonté de nantir les omnipraticiens d'outils qu'ils contrôlent commande cependant de faire un pas de plus. Le Bureau de la FMOQ acquiesce alors à la recommandation du comité du fonds du régime d'épargne-retraite de scinder la double fonction de fiduciaire et de gestionnaire jusqu'alors assumée par Fiducie du Québec (aujourd'hui Fiducie Desjardins), et de choisir le gestionnaire à la suite d'un appel de propositions.

L'histoire retient qu'en faisant d'une jeune entreprise québécoise de gestion de portefeuilles (la société Timmins et associés) la gestionnaire du Fonds omnibus FMOQ, les Fonds FMOQ ont contribué au développement d'une expertise financière québécoise et participé au rayonnement et à la croissance d'une organisation qui est devenue la plus importante société de gestion indépendante de l'industrie canadienne, à savoir TAL Gestion globale d'actifs inc. (TAL) qui a été acquise par la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) au début des années 2000.

Ainsi, à compter de 1982, la firme Timmins et associés (l'ancêtre de TAL) assume le rôle de conseiller en placement, tandis que Fiducie Desjardins demeure fiduciaire des fonds. La gestion du Fonds omnibus FMOQ est confiée à un jeune financier, M. Jean-Guy Desjardins, qui deviendra l'actionnaire principal et président de la firme TAL jusqu'à sa vente à la Banque CIBC. En 2003, il a créé une nouvelle firme de gestion de portefeuille, Fiera Capital, qui compte aujourd'hui parmi les plus importantes sociétés de l'industrie au Canada. En plus d'être le fondateur de cette jeune firme, M. Desjardins assume également les responsabilités de président du conseil et chef de la direction.

Les Fonds FMOQ ayant été l'un des premiers clients de M. Desjardins, celui-ci leur manifeste un attachement particulier. Son intérêt et sa disponibilité pour siéger au conseil d'administration de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. en sont une preuve tangible. Cette société de portefeuille, propriété à part entière de la FMOQ, chapeaute les diverses sociétés créées pour offrir des produits et services financiers à ses membres.

UNE CROISSANCE REMARQUABLE

La solidité des assises des Fonds FMOQ leur permet de croître et d'évoluer de façon remarquable. Plusieurs autres fonds s'ajoutent graduellement au premier Fonds omnibus FMOQ créé en 1979. Après l'élimination et la fusion de deux d'entre eux, les Fonds FMOQ sont présentement au nombre de huit.

La valeur des actifs sous gestion des Fonds FMOQ, qui était d'un peu plus d'un million de dollars (1 M\$) à la fin de la première année, a atteint un milliard cent trente et un millions de dollars (1,131 G\$) au 31 décembre 2014, soit 35 ans plus tard. Quant à l'ensemble des actifs sous gestion découlant de l'offre globale de produits (lancée en 2004), il cumule un actif sous gestion d'une valeur d'un milliard quatre cent dix millions de dollars (1,410 G\$) à la même date.

Grâce à des frais modestes et un suivi des performances des gestionnaires, les Fonds FMOQ se classent généralement dans les deux premiers quartiles des fonds communs de placement canadiens de même nature.

Il est intéressant de noter que 16 années se sont avérées nécessaires pour que la valeur des actifs sous gestion totalise un demi-milliard de dollars (500 M\$) en 2005, mais qu'il n'en aura fallu qu'à peine sept pour qu'elle franchisse le cap du milliard de dollars (1 G\$), en 2012. À ce rythme, le deuxième milliard devrait être atteint sous peu.

Quant au nombre de participants, il est passé d'un peu plus de 200 en 1980 à 6 471 au 31 décembre 2014.

UNE DÉCISION CRUCIALE ET MARQUANTE

À la suite de la première véritable campagne REER des Fonds FMOQ, en 1997, une firme de sondage est mandatée pour réaliser une recherche qualitative sur les perceptions et les motivations des médecins omnipraticiens à l'égard des placements financiers proposés par la FMOQ.

Les répondants expriment très clairement et très franchement leurs attentes. Outre une meilleure information sur les produits de placement offerts par la FMOQ, ils veulent un service beaucoup plus personnalisé et davantage de services et de conseils. Ils demandent aussi que soit clarifiée la relation de partenariat entre la FMOQ, le fiduciaire et le gestionnaire.

Les résultats de l'enquête débouchent sur un diagnostic clair et non équivoque : un sérieux coup de barre s'impose afin d'imprimer un nouvel élan aux Fonds FMOQ. Le Bureau de la FMOQ, alors présidée par D^r Renald Dutil, donne son aval à la création d'une filiale chargée de la gestion, de la promotion ainsi que du service des Fonds FMOQ auprès de sa clientèle et de la communauté médicale québécoise.

En plus d'être une étape marquante de l'histoire des Fonds FMOQ, la constitution en 1997 de la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc., une compagnie privée dont le capital-actions est détenu en totalité par la FMOQ, concrétise un vieux rêve de D^r Jacques Dinelle. En effet, celui-ci souhaitait depuis longtemps assurer la pérennité des Fonds FMOQ, leur donner une nouvelle impulsion et trouver un moyen efficace de sensibiliser les membres de la communauté médicale québécoise à l'importance de bien planifier et préparer leur retraite. De fait, il voulait perpétuer les valeurs, les principes et la vision qui ont été à l'origine de la création des Fonds FMOQ.

La direction de la nouvelle société est confiée à M. Jean-Pierre Tremblay qui cumule alors 20 ans d'expérience au sein d'une grande institution financière québécoise. Après avoir orienté et géré avec dynamisme et sagacité la destinée des Fonds FMOQ, le comité du fonds du régime d'épargne-retraite de la FMOQ est remplacé par le conseil d'administration de la Société.



Cette instance prend la relève d'un noyau de personnes qui, pendant près de 20 ans, a fait croître le fonds de retraite de la FMOQ. Il faut saluer ici le dévouement et le travail inlassables de D^r Jacques Dinelle, de feu D^r Daniel Drolet, de D^r Georges Boileau, de feu D^r Georges-Henri Gagnon, de D^r Hugues Bergeron, de D^r Georges-Henri Villeneuve, de D^r Renald Dutil et de D^r Louis Godin. Heureusement, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. peut toujours compter sur la présence de plusieurs d'entre eux au sein de son conseil d'administration.

Dès sa première année d'existence, la Société va rapidement de l'avant. En plus de prendre pignon sur rue dans des locaux adjacents à ceux de la FMOQ, sur la rue Saint-Catherine Ouest à Montréal, elle embauche deux conseillers et une personne-ressource en marketing. Elle rapatrie aussi l'ensemble du service à la clientèle et entreprend la mise en marché des Fonds FMOQ.

Ces actions portent rapidement des fruits. Dans le cadre d'une nouvelle consultation, les membres de la FMOQ confirment très majoritairement une nette amélioration de la situation et expriment clairement leur satisfaction quant à la gamme de produits offerts, aux rendements obtenus et à l'information transmise. Les 475 nouvelles adhésions enregistrées confirment hors de tout doute l'à-propos de la décision de créer la filiale.

Dans sa volonté de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins de ses clients (un objectif requérant davantage d'autonomie), la direction de la Société rapatrie en 2001 l'ensemble des activités inhérentes à la tenue des dossiers des participants aux Fonds FMOQ. Forte d'une marge de manœuvre accrue, elle peut offrir désormais avec célérité (et à quelques occasions de manière exclusive) de nouveaux produits et services financiers comme, entre autres, le régime enregistré d'épargne-études (REEE), la presque totalité des autres fonds communs de placement disponibles sur le marché, le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI), le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et tout récemment, le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).

L'année 2003 marque le retour du Fonds omnibus FMOQ à sa vocation première avec la décision de s'assurer que la partie des actifs investis dans les marchés boursiers oscille désormais autour de 55 %. Ce faisant, les objectifs du Fonds sont en meilleure adéquation avec la philosophie qui prévalait au moment de sa création.

En 2004, la Société complète sa gamme de produits et de services par l'intégration de la majorité des fonds communs de placement disponibles au Canada, des produits d'Épargne Placement Québec ainsi que des services de courtage en valeurs mobilières, par l'entremise de partenaires. Depuis lors, elle est en mesure de prendre en charge et de conseiller ses clients sur l'ensemble de leurs portefeuilles, et ce, avec l'impartialité et l'indépendance qui a toujours caractérisé son approche en matière de services-conseils.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la bonification de l'offre de produits et services témoigne d'une attention soutenue aux attentes et aux besoins des médecins omnipraticiens.

Fonds FMOQ	Année de création
Omnibus	1979
Placement	1984
Monétaire	1989
Obligations internationales*	1991
Actions canadiennes	1994
Actions internationales	1994
Équilibré**	1998
Obligations canadiennes	2001
Revenu mensuel	2006
Équilibré conservateur	2013

Remarques

* Supprimé en 1999.

** Fusionné au Fonds de placement FMOQ en 2005.

L'année 2014 passe à l'histoire non seulement pour ses excellents rendements boursiers, mais aussi pour la meilleure croissance globale des Fonds FMOQ depuis la création du premier, en 1979. Le record d'entrées nettes totales d'argent est battu et les investissements nets dans les Fonds FMOQ atteignent un sommet inégalé.

L'AMÉLIORATION CONTINUE

Depuis le tout début de la Société, l'amélioration continue est au cœur de ses préoccupations.

En 1999, un bureau est ouvert à Québec à l'occasion du 20^e anniversaire des Fonds. Quelques années plus tard, les locaux sont agrandis pour une troisième fois. Le premier site Internet mis en ligne (www.fondsfmoq.com) sera rafraîchi en 2006, puis complètement remanié en 2011 afin de devenir transactionnel, et permettre du coup aux clients de consulter leurs portefeuilles et de transmettre leurs instructions de placement.

En 2000, un service de planification financière est implanté. Complet, il couvre les sept champs d'intérêt spécifiés par l'Institut québécois de planification financière (IQPF), soit les finances, la fiscalité, les aspects légaux, la retraite, la succession, les placements et les assurances. L'année suivante, toutes les opérations relatives à la tenue des dossiers des participants aux Fonds FMOQ sont rapatriées.

En 2003, la Société procède à une révision majeure de sa structure opérationnelle et de la totalité des mandats de gestion des Fonds FMOQ. Cette démarche stratégique débouche sur des changements substantiels.

D'une part, les divers rôles assumés et les différents permis détenus jusqu'alors par la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. sont regroupés dans des filiales distinctes. En effet, depuis la création de la Société, toutes les activités inhérentes à l'offre de produits et services financiers aux membres de la FMOQ sont sous le chapeau de cette filiale de la FMOQ.

Étant donné l'élargissement des diverses activités de la Société qui sont réglementées de façon distincte, la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (constituée en vue de l'ajout éventuel de ce service à l'offre commerciale de la Société) sont créées. Elles s'ajoutent à la société Les Fonds d'investissement Fonds FMOQ inc. au sein du holding nouvellement créé, la Société de services financiers des Fonds FMOQ inc.

Il est à noter que cette réorganisation majeure n'a aucune incidence sur la propriété absolue ni sur le niveau de contrôle de la FMOQ sur ses filiales.

D'autre part, la gestion des portefeuilles des Fonds FMOQ est confiée non plus à une seule firme de gestion de portefeuilles, mais à plusieurs firmes recrutées en fonction de leur spécialisation, de leur style de gestion, de leur performance et de plusieurs autres critères objectifs. En plus d'offrir une plus grande flexibilité à la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., cette répartition des divers mandats de gestion permet aussi de s'adjoindre les meilleurs gestionnaires dans chacune des classes d'actifs. Trois firmes indépendantes sont alors sélectionnées.

À compter de 2007, le régime enregistré d'épargne-études (REEE) permet aux médecins qui le souhaitent d'épauler financièrement leurs proches dans leurs études postsecondaires. L'année suivante, la Société figure parmi les très rares institutions qualifiées pour obtenir, au nom de leurs clients, l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE). En 2008, elle est même la seule à recevoir les demandes formulées dans l'ensemble du Québec. Certaines grandes banques canadiennes actives au Québec ne sont pas encore en mesure d'offrir ce service à leur clientèle.

La même année, la Société est la première institution financière au Canada à offrir le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). À ce jour, elle demeure encore l'une des très rares à le faire.

Par la suite, à l'occasion de l'entrée en vigueur du règlement du Collège des médecins du Québec permettant l'exercice de la profession médicale en société, la mise sur pied du service d'analyse objective à forfait donne la possibilité à tout médecin omnipraticien de faire un choix éclairé quant à l'opportunité de constituer une société par actions aux fins de sa pratique médicale. Au terme d'une évaluation rigoureuse, impartiale et complète, le professionnel de la santé est mieux outillé pour déterminer la pertinence de saisir ou non cette opportunité, car il a notamment en main des scénarios, des structures ainsi que des stratégies fiscales et financières à envisager, le cas échéant.

En 2009, année du 30^e anniversaire des Fonds FMOQ, les clients ont accès au nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

À la suite de l'élection de D^r Louis Godin à la présidence de la FMOQ et du conseil d'administration de la Société de services financiers des Fonds FMOQ inc., le nouveau service de gestion privée de portefeuille est implanté en 2011.

Assuré par la filiale constituée uniquement à cette fin, et axé principalement sur la protection du capital, ce service sur mesure est destiné aux membres de la communauté médicale et à leurs proches ayant accumulé des éléments d'actifs dont la valeur est importante et qui souhaitent confier la gestion de leur capital à des gestionnaires professionnels.

En plus de donner accès à certains produits d'investissement exclusifs, l'approche particulière du service se démarque nettement de celle de la concurrence en matière de gestion privée de portefeuille.

Un an à peine après sa création, la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. affiche un portefeuille dont la valeur des actifs sous gestion est de soixante-douze millions de dollars (72 M\$). Cette valeur atteint au 31 décembre 2014 deux cent vingt millions de dollars (220 M\$), témoignant de la pertinence et de la très haute qualité du service offert.

En 2013, afin de poursuivre son développement et sa croissance, la Société crée un nouveau poste de responsable de l'expansion des affaires. Son rôle exclusif est de faire connaître encore mieux les produits et services offerts par la Société afin de recruter de nouveaux clients.

Avec la création, en 2013, de la société Services accessoires Fonds FMOQ inc., la Société réaffirme sa détermination indéfectible à bonifier continuellement son offre de produits et services, cette fois par la mise en place d'un nouveau service de facturation des honoraires des médecins auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs.

La valeur ajoutée de ce service réside non seulement dans l'expertise des ressources, mais également dans la proximité de la nouvelle filiale avec la FMOQ. En effet, à titre d'agent négociateur des médecins omnipraticiens, la FMOQ est la mieux placée pour offrir de l'information de première main et, surtout, la mieux outillée pour interpréter les dispositions pertinentes des ententes relatives à la rémunération. En conséquence, les médecins qui se prévalent de ce service ont l'assurance de toucher effectivement les revenus auxquels ils ont droit et, dans nombre de cas, de les maximiser.

La proximité de la Société avec la FMOQ se concrétise aussi de plusieurs autres façons, notamment par une participation assidue aux activités qu'elle organise ainsi que par une présence soutenue aux diverses assemblées de ses associations affiliées.

En 2013 toujours, la Société amorce les préparatifs en vue de la mise en place du nouveau régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) annoncé par le ministre des Finances du Québec lors du *Discours sur le budget 2012-2013*. Proactive, la Société est l'une des premières institutions québécoises à obtenir les accréditations requises pour offrir le nouveau régime. Fidèle à sa tradition d'anticipation, la Société a été en mesure de répondre très rapidement à la demande des médecins qui sont ou seront assujettis à cette obligation à titre d'employeurs.



UN NOUVEL ÉLAN, UNE RECONNAISSANCE PUBLIQUE

Dès le départ, la Société adopte une approche fondée sur le dynamisme et le professionnalisme que renforcent des pratiques axées sur l'intégrité, l'information et l'amélioration continue.

Ce dynamisme et ce professionnalisme se sont manifestés de plusieurs façons, comme en témoigne entre autres la conclusion, en 2002, d'une entente de partenariat avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ) qui permet à tous ses membres d'avoir accès aux produits et aux services offerts par la Société.

Cette année-là, dans le cadre du prestigieux concours *Les Mercuriades* de la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Société est finaliste dans la catégorie « Affaires électroniques » ainsi que pour le prix spécial décerné par Bell pour l'intégration des technologies de l'information.

La progression solide et constante de la Société, la croissance de l'équipe des représentants en épargne collective, de même que l'amélioration constante du service à la clientèle, justifient l'agrandissement de la succursale de Québec, ce qu'elle fait en 2012 en ouvrant simultanément le bureau de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ. La même année, l'optimisation de ses ressources l'incite à quitter les locaux de la rue Sainte-Catherine Ouest et à déménager, avec sa société mère, la FMOQ, à la Place Alexis-Nihon, dans la municipalité de Westmount.

L'INTÉGRITÉ ET LA CONFORMITÉ

Préoccupation majeure depuis la création du tout premier Fonds FMOQ, l'intégrité se matérialise principalement par le recrutement de conseillers d'expérience non rémunérés à commission, et ce, contrairement à la pratique qui prévaut au sein de l'industrie.

En pratique, la valeur ajoutée de la Société réside dans l'indépendance et l'impartialité de ses professionnels dont la rémunération fixe permet de prévenir tout conflit d'intérêts. De plus, la volonté d'offrir en tout temps le meilleur rapport qualité-prix reflète les valeurs de neutralité, d'objectivité et de probité auxquelles souscrit tout un chacun dans son engagement à fournir un accompagnement de qualité dans le respect du profil d'investisseur et des objectifs financiers de chaque participant.

La meilleure garantie d'intégrité demeure l'approche de service-conseil que la Société a poussée à un degré très élevé en donnant aux personnes intéressées la possibilité d'obtenir, gratuitement et sans obligation d'achat, une évaluation de l'ensemble de leurs placements (rendements, frais, répartition selon les classes d'actif et niveau de risque) afin de les comparer aux marchés et d'avoir en main des recommandations impartiales visant à optimiser la gestion de leurs éléments d'actif.

La gouvernance des Fonds FMOQ, et plus particulièrement la conformité aux normes et aux règlements de l'AMF, sont l'objet d'une attention constante, comme en font notamment foi l'application rigoureuse de politiques en matière de contrôle de gestion de risques et de pratique commerciale, de même que des pratiques en matière de conflits d'intérêts internes, de vente, d'instruments dérivés et de prêts de titres.

En 2006, un comité d'examen indépendant a été mis sur pied afin d'examiner les politiques et procédures écrites du gestionnaire relatives aux questions de conflit d'intérêts des Fonds FMOQ, et d'analyser les questions de conflits d'intérêts potentiels. Trois ans plus tard, en 2009, le poste de chef de la conformité et responsable de l'information financière est créé afin d'assurer l'adéquation de la conduite des activités des sociétés avec les lois et règlements auxquels elles sont assujetties, en particulier ceux de l'AMF, et de faire rapport au vice-président exécutif et au conseil d'administration.

LA SÉCURITÉ

Depuis toujours, la Société porte une attention soutenue à la sécurité de sorte que ses clients sont à l'abri des scandales qui mettent à rude épreuve la confiance des investisseurs. Les nombreuses mesures mises en place assurent une protection incomparable des actifs des participants aux Fonds FMOQ. Sans compter la propriété exclusive et le contrôle de la FMOQ sur les diverses sociétés administrant les Fonds FMOQ qui constituent incontestablement une garantie très solide.

Chacun des conseils d'administration des sociétés est composé en majorité de membres de la FMOQ, dûment nommés par elle. Pour remplir adéquatement sa mission de veiller aux intérêts de ces derniers, chaque conseil s'est adjoint des membres externes, en l'occurrence des spécialistes aguerris en gestion, en finances et en placement. Ces derniers sont minoritaires et aucun d'eux n'est actionnaire ou employé des sociétés concernées. En conséquence, les orientations et les décisions des conseils sont établies ou prises en toute connaissance de cause, dans le seul et unique intérêt des clients.

Non seulement la sélection exigeante des sociétés externes agissant comme gestionnaires des Fonds FMOQ relève-t-elle du conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., mais leurs investissements sont encadrés par des politiques de placement strictes qui interdisent, entre autres, d'investir dans des sociétés appartenant aux gestionnaires ou auxquelles ils sont apparentés.

L'auditeur externe des Fonds FMOQ est totalement indépendant du personnel des sociétés assumant leur gérance et leur distribution. La firme choisie par le conseil d'administration ne rend de comptes à personne d'autre qu'à ce dernier. En aucun temps son mandat ou ses honoraires ne peuvent être mis en cause par un membre du personnel des sociétés travaillant pour le compte des Fonds FMOQ. De plus, d'autres vérifications additionnelles assurent le respect et l'efficacité des règles de contrôle internes de ces sociétés, tout en permettant de prévenir toute anomalie opérationnelle.

Quant à la garde des valeurs des Fonds FMOQ, elle est confiée à une firme externe reconnue qui effectue un contrôle rigoureux sur l'ensemble des valeurs des portefeuilles des Fonds. Les participants aux Fonds FMOQ ont donc la certitude d'une part, que les actifs des Fonds ne sont investis que par les gestionnaires mandatés et, d'autre part, que les entrées et sorties de fonds ne sont effectuées que par et dans le compte en fiducie de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc.



L'INFORMATION ET LA TRANSPARENCE

L'information a été inscrite dès le premier jour au cœur de la mission de la Société afin que les médecins omnipraticiens puissent s'intéresser à des sujets *a priori* rébarbatifs.

À compter de 1988, les cotes des Fonds FMOQ sont calculées et publiées hebdomadairement plutôt que mensuellement dans les principaux journaux du Québec. En plus du bulletin trimestriel *Information financière*, dont le premier numéro a été publié en 1995, nombre de sujets d'ordre financier sont traités dans des chroniques mensuelles publiées dans les revues *Le Médecin du Québec* (FMOQ). À la suite du partenariat conclu en 2002 avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ), il en va de même avec la revue *L'Optométriste*.

Divers documents d'information, non seulement sur les produits et services offerts, mais également sur divers sujets économiques et financiers sont publiés et mis à jour fréquemment. Ils traitent en profondeur de sujets aussi variés que l'indépendance financière, la gestion de placement, les finances personnelles, les fonds communs de placement, les régimes enregistrés d'épargne (retraite ou éducation) ou l'exercice de la profession médicale au sein d'une société par actions. À ces outils précieux, s'ajoutent, depuis plus d'une décennie maintenant, les conférences tenues à Montréal et à Québec. La pertinence des sujets traités, de même que l'expertise et la rigueur des conférenciers, expliquent le succès de ces soirées fort courues.

En ligne depuis 1999, le site Internet (fonds-fmoq.com) est convivial et à la fine pointe de la technologie. Remanié en 2011, il comprend un volet transactionnel (consultations des comptes, ordres d'achat ou de vente, transactions). Depuis le lancement du nouveau site Internet, les Fonds FMOQ assurent leur présence dans les réseaux sociaux Facebook (facebook.com/FondsFMOQ) et Twitter (twitter.com/FondsFMOQ).

En 2011, la Société participe au programme de préparation à la retraite que le Collège des médecins du Québec destine aux médecins de tous âges. Dans un premier temps, elle s'associe à la FMOQ pour mettre sur pied l'atelier *Préparation à la retraite : les aspects financiers*. Le partenariat s'élargit par la suite et débouche sur un deuxième atelier : *Préparation à la retraite : assurances et aspects juridiques*. Dans le respect des valeurs d'impartialité et d'intégrité qui guident la Société depuis toujours, aucune présentation de produits ni aucune sollicitation ne sont effectuées dans le cadre de ces ateliers qui donnent droit à des crédits de catégorie 1 aux fins de reconnaissance des activités éducatives.

En 2012, un portail Internet de diffusion et de formation en ligne, le CyberStudio Fonds FMOQ, permet notamment de visionner en tout temps et en tous lieux diverses conférences et capsules d'information qui traitent de sujets variés, de l'information économique à la planification financière en passant par la gestion de cabinet.



UNE IMAGE DE MARQUE

Au fil des décennies, la marque *Fonds FMOQ* a acquis une valeur symbolique inestimable, la référence à la FMOQ étant fondée sur le très fort sentiment d'appartenance de la clientèle à son syndicat professionnel. En raison de ses attributs (force, intégrité, prestige, sécurité), les participants sont très attachés à cette marque.

Compte tenu de la bonification et de l'élargissement de son offre, le rôle de la Société en vient à transcender la simple distribution de produits et services et à inclure aussi un volet « conseil » fort important. En 2013, au terme d'une réflexion stratégique approfondie, la direction de la Société en vient à la conclusion que sa dénomination – Les Fonds d'investissement FMOQ inc. – et son identité visuelle (l'image voulue, l'image transmise et l'image perçue) ne reflètent plus l'offre globale et qu'elles suscitent même une certaine confusion quant à son rôle élargi.

Elle adopte donc une nouvelle dénomination sociale possédant les attributs essentiels requis (simple, claire, pertinente, évocatrice, distinctive, évolutive), ainsi qu'un nouveau logotype plus cohérent avec la marque de commerce (maintenant déposée) « Fonds FMOQ ». Plus contemporain et plus dynamique, il met davantage l'accent sur la nature financière des activités de chaque composante du groupe.



VOICI LES LOGOS ACTUELS DE CHACUNE DES SOCIÉTÉS



UN AVENIR DES PLUS PROMETTEURS

Plus de 35 ans après la création du REER FMOQ et du premier Fonds FMOQ, les médecins omnipraticiens du Québec peuvent s'enorgueillir d'être parmi les très rares professionnels à avoir accès à des fonds communs de placement qui leur sont propres et dont la progression extraordinaire augure d'un avenir prometteur.

Aujourd'hui, en plus des huit Fonds FMOQ qui sont reconnus et appréciés comme des outils d'investissement et d'épargne de qualité pour faire fructifier des placements ou pour constituer un capital de retraite, les professionnels de la santé, leurs employés et leurs proches ont accès à une vaste gamme de produits et de services financiers bien adaptés à leurs besoins.

Au fil des décennies, les Fonds FMOQ ont permis de développer des expertises appréciables et fondées sur les valeurs d'indépendance, de confiance et d'intégrité. Ces expertises se renforcent et s'élargissent constamment à travers les cinq sociétés que sont la Société des services financiers Fonds FMOQ inc. et ses filiales :

- Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. ;
- Société de gérance des Fonds FMOQ inc. ;
- Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. ;
- Services accessoires Fonds FMOQ inc.

Le succès des Fonds FMOQ n'est pas le fruit du hasard. Il découle du travail acharné de gens qui ont consacré et consacrent encore énormément de temps et d'énergie à concevoir et à réaliser un projet dont l'objectif ultime était – et demeure plus que jamais – de permettre aux médecins de faire croître leurs investissements de la façon la plus profitable possible, avec l'aide de collègues qui jouent un rôle actif dans le contrôle et la surveillance de la gestion et de l'administration des Fonds.

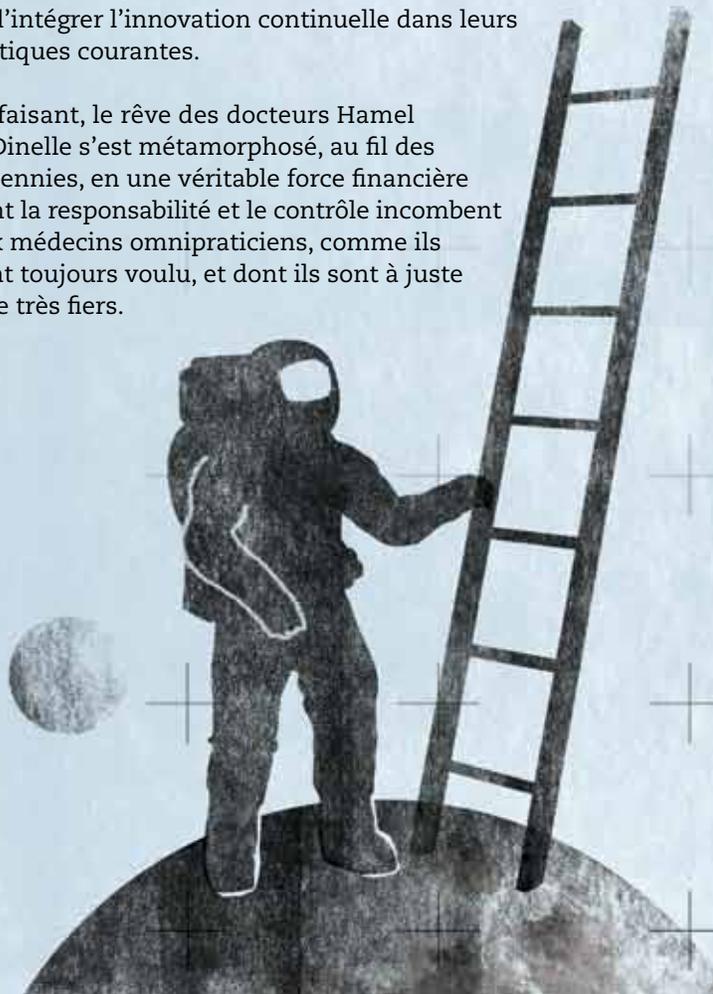
Grâce à l'appui indéfectible d'administrateurs visionnaires (dont celui, inestimable, de D^r Jacques Dinelle) ainsi qu'à la détermination et au dévouement d'un effectif formé d'une trentaine d'employés compétents, talentueux et dévoués, cette réussite est maintenant reconnue comme une véritable référence dans la communauté médicale québécoise et dans l'industrie des fonds communs de placement.

Les rendements obtenus au fil des ans témoignent du pragmatisme d'une politique de placement fondée sur l'accroissement des capitaux investis dans le respect de critères de prudence et de sécurité.

Ces résultats confirment aussi la justesse des décisions prises par les administrateurs qui se sont succédé au sein de la FMOQ, du comité du fonds d'épargne-retraite de la FMOQ inc., ainsi que de la Société des services financiers Fonds FMOQ inc. et de ses filiales.

Force est de constater que les Fonds FMOQ ont su croître, rayonner et se démarquer en se faisant un devoir d'évoluer avec leurs clients, d'anticiper leurs attentes, d'aller au-delà de leurs besoins et d'intégrer l'innovation continue dans leurs pratiques courantes.

Ce faisant, le rêve des docteurs Hamel et Dinelle s'est métamorphosé, au fil des décennies, en une véritable force financière dont la responsabilité et le contrôle incombent aux médecins omnipraticiens, comme ils l'ont toujours voulu, et dont ils sont à juste titre très fiers.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

**FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC
ACTIONNAIRE UNIQUE**

**SOCIÉTÉ DE SERVICES FINANCIERS FONDS FMOQ INC.
HOLDING**

**SOCIÉTÉ
DE GÉRANCE DES
FONDS FMOQ INC.**

- Gestion de fonds d'investissement (permis de l'AMF)
- Gestion des Fonds FMOQ
- Gestion des régimes fiscaux
- Politiques de placement
- Sélection des gestionnaires, du fiduciaire et des autres fournisseurs de services
- Surveillance de l'administration
- Suivi des résultats
- Tenue de dossiers des participants

**CONSEIL ET
INVESTISSEMENT
FONDS FMOQ INC.**

- Courtage en épargne collective (permis de l'AMF)
- Placement principal des Fonds FMOQ
- Achat et vente de fonds communs de placement et d'autres produits d'épargne
- Services de planification financière

**SOCIÉTÉ
DE GESTION PRIVÉE
DES FONDS FMOQ INC.**

- Gestion de portefeuille (permis de l'AMF)
- Services de gestion de portefeuille personnalisée
- Gestion de certains portefeuilles Fonds FMOQ

**SERVICES
ACCESSOIRES
FONDS FMOQ INC.**

- Services de facturation d'honoraires auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs
- Développement de produits et services financiers complémentaires pour les membres de la communauté médicale québécoise

CONTRIBUTION

Nous ne pouvons passer sous silence la contribution des personnes qui se sont succédé ou qui siègent encore sur les divers conseils d'administration des sociétés Fonds FMOQ.

D^r Renald Dutil¹
(depuis 1997)

D^r Louis Godin²
(depuis 1997)

D^r Jacques Dinelle³
(de 1997 à 2010)

D^r Georges-Henri Villeneuve
(de 1997 à 2001)

D^r Hugues Bergeron
(de 1997 à 2004)

D^r Yves Langlois
(depuis 2002)

M. Jean-Guy Desjardins
(depuis 2002)

M. Réal Sureau
(de 2004 à 2014)

D^r Claude Saucier
(depuis 2008)

D^r Marc-André Asselin
(de 2008 à 2014)

D^r Sylvain Dion
(depuis 2013)

D^{re} Josée Bouchard
(depuis 2014)

Mme Chantal Bélanger
(depuis 2014)

M. Pierre Caron
(depuis 2014)

¹ président des conseils de 1997 à 2007

² président des conseils depuis 2008

³ initiateur des Fonds FMOQ en 1979

**Montréal**

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : 514 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : 418 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777
Télécopieur : 418 657-7418

Courriel

info@fondsfmoq.com

Internet

www.fondsfmoq.com

Facebook

www.facebook.com/FondsFMOQ

Twitter

twitter.com/FondsFMOQ



Les pages intérieures de cette brochure sont imprimées sur du papier Rolland Enviro 100 contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, et la couverture, sur du papier Lynx Opaque contenant 10 % de fibres recyclées postconsommation.

© Société de services financiers Fonds FMOQ inc., 2015.
Tous droits réservés. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, de même que la traduction, en tout ou en partie de ce document, sont interdites sans l'autorisation de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc.

